

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20210922-08

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

41

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 15 septembre 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 septembre 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Olivier CHAMBON à Jean-Pierre DUBOST
Maryse BARGE à Daniel BALISONI
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE
Frédéric CHONIER à Frédérique BARADUC
Pierre CONTIE à Hélène BOUDON
Monique DURAND-PRADAT à Isabelle FUREGON
Taya ADJIMI à Martine MUNOZ
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s ayant voix délibérante : Guy PRADELLE, Sylvie CHAUNY, Christophe DOS SANTOS.

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Catherine PAPUT, Tahar BOUANANE.

Désignation d'un secrétaire de séance : Hélène BOUDON

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE
ÉQUIPEMENT VÉLOS

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'intérêt du projet pour le territoire, et l'intérêt de procéder à un portage groupé par l'intermédiaire du Syndicat Mixte de Transport Urbain du Bassin Thiernois.

Le Président propose la signature d'une convention avec le Syndicat Mixte de Transport Urbain du Bassin Thiernois pour l'acquisition et l'installation d'abris à vélos.

Le Président précise que le Syndicat Mixte de Transport Urbain du Bassin Thiernois a lancé un marché visant à l'acquisition et l'installation d'abris vélos sécurisés et services associés sur son territoire.

21 abris vélos seront installés sur les communes suivantes : AUBUSSON D'Auvergne, CHÂTELDON, COURPIERE, DORAT, LEZOUX, LA MONNERIE-LE-MONTEL, NÉRONDE-SUR-DORE, PUY-GUILLAUME, SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE et THIERS soit près de 220 emplacements vélos sur le territoire.

La Communauté de communes est concernée par cette convention pour l'équipement de deux sites :

- La base de loisirs du lac D'AUBUSSON D'Auvergne pour laquelle il a été programmé un abri vélo comprenant 16 places de stationnement intégrant une station de gonflage, des bornes de recharge et une station de réparation pour un montant HT de : 12 812,00 euros hors dalle béton et raccordement réseau.
- Le siège de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne pour lequel il a été convenu d'installer un abri de 12 places mixtes : 6 emplacements sécurisés avec borne de recharge et 6 emplacements en accès libre pour un montant HT de : 19 397,00 euros hors dalle béton et raccordement réseau.

Cette action portée par le Syndicat est financée par plusieurs biais dont les programmes Alvéole et Leader portant le taux de subvention à hauteur de 80 %. Dans ce cadre, il est proposé aux Communes et à la Communauté de communes de participer à hauteur de 20 % du coût total HT.

Le Président fait lecture de la proposition de convention.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la convention financière avec les collectivités concernées ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la réalisation de la présente.

TOTAL VOTANTS : 53

Conseillers présents : 44

Représentés : 9

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Pour : 53

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

